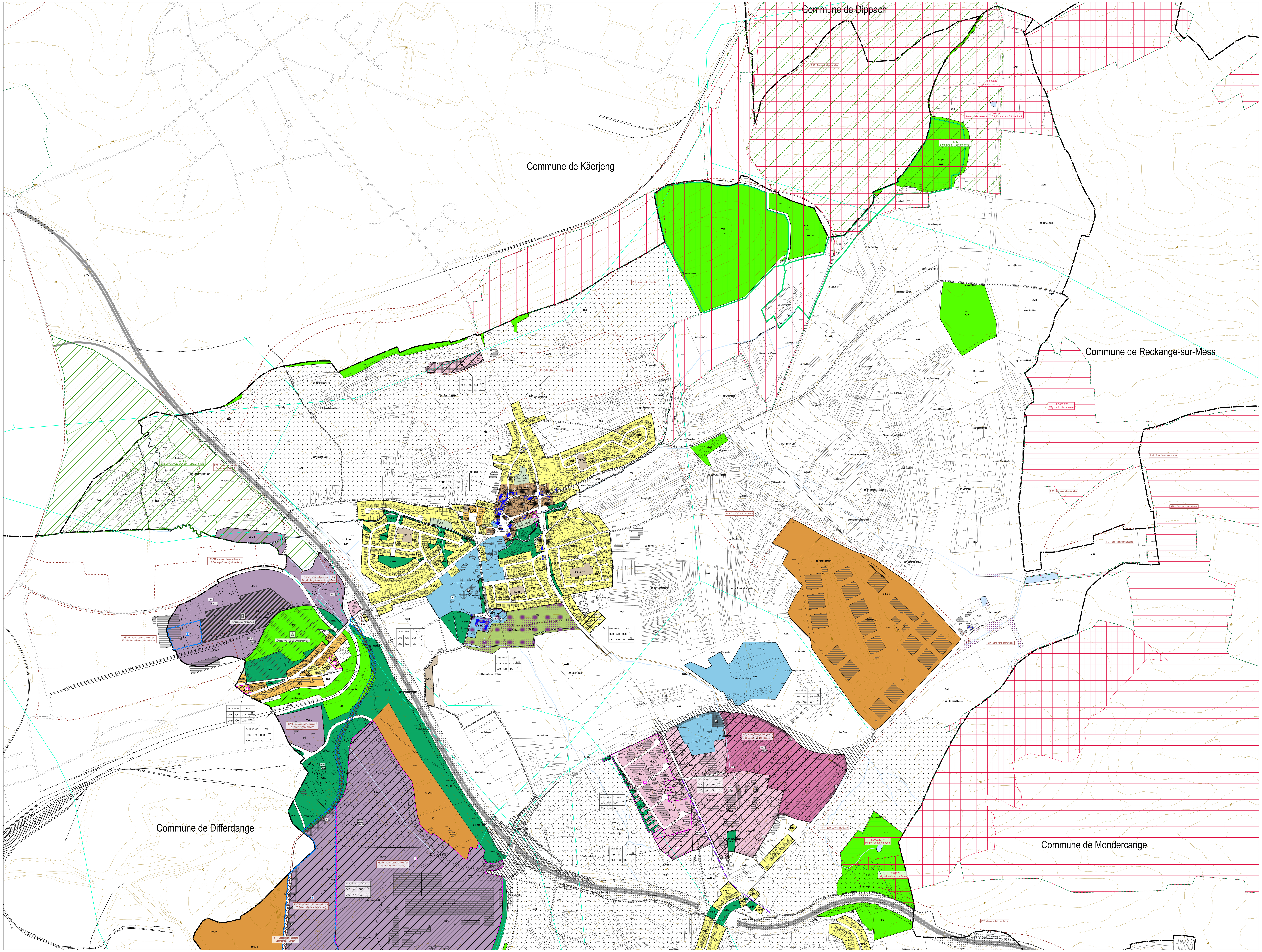

Parcelle cadastrale / immeuble (1)

Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- HAB-2-s Zone d'habitation 2 destinée à des logements pour séniors
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-pa Zone de bâtiments et d'équipements publics - pavillon
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières
- REC-ep Zone de sport et de loisir - espace public
- REC-dc Zone de sport et de loisir - dressage pour chien
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- COM Zone commerciale
- SPEC-w Zone spéciale - WSA
- SPEC-c Zone spéciale - centre de formation
- SPEC-d Zone spéciale - dépôt
- SPEC-P+R Zone spéciale - Park + Ride
- SPEC-v Zone spéciale - dépôt pour anciens véhicules
- SPEC-t Zone spéciale - entreprise de transport
- SPEC-s Zone spéciale - Sotel
- JAR Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (3)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- Zone délimitant les PAP approuvés par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - EN Servitude "urbanisation - élément naturel"
  - CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
  - CH Servitude "urbanisation - chiroptère"
  - R Servitude "urbanisation - rétention"
  - AB Servitude "urbanisation - anti-bruit"
  - ST Servitude "urbanisation - aire de stockage"
  - BO Servitude "urbanisation - Belval-Ouest"
- Secteur et élément protégés de type "environnement construit"
  - Bâtiment protégé (4)
  - Gabarit protégé (4)
  - Alignement protégé (4)
  - Élément protégé Belval (4)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- Couloir pour projets routiers et transports en commun (14)
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de conduite SES
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Zone de risques d'éboulements miniers (13)
- Zone de bruit ≥ 70dBA (5)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - **Plans directeurs sectoriels - PDS** (6)
  - PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV) - Zone verte interurbaine (ZVI)
  - PDS Transports (PST): Couloir / bus - piste cyclable
  - PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zone d'activités économiques nationale existante - projetée; Zone d'activités économiques régionale existante - projetée
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (10)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - RGD (7) (Zone centrale / zone tampon)
  - Zone protégée d'intérêt national - DIG (8) (Zone centrale / zone tampon)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitats (9)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection oiseaux (9)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Habitats d'espèces protégées Art 17+21 (relevé non exhaustif) (11)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (12)
- Lignes ferroviaires (3)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Circulation et stationnement
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Tracé réservé aux transports en commun - BHNS, Bus, tram et autres
- Pistes cyclables nationales existantes / projetées
- Limite de la commune
- Limite d'état

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
Territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: © Ville d'Esch-sur-Alzette ● Service Géomatique
(2) Mise à jour, AC Sanem et Z+B
(3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008
les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
(4) Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 28 janvier 2014
(5) MDDI - Environnement; Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)
(6) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités »
(7) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
ZPIN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)
(8) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
ZPIN à déclarer / Zones proposées par le 2ième Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017"
(9) MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015
(10) Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - No 35 du 19 mai 2009), complété par le Service des Sites et Monuments Nationaux, état du 10 janvier 2018
(11) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(12) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 13.10.2015
(13) ITM, 07.02.2018
(14) Schroeder & Associés, projets état 05.02.2018

GEMENG SUESSEM

Plan d'aménagement général

N°	PAP NQ approuvé	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence
34	Sanem 39, rue de l'Industrie	18814/39C	28.10.2020
29	Belval Central Square PAP 02.03	18385/39C	15.04.2019

N°	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Référence
12	Be28 Sinterbecken Belval	22.11.2021	39C/028/2021	-	-
10	SEA Ecole 2000	14.02.2022	39C/029/2021	-	-
9	Parc Belval Sud	30.06.2021	39C/025/2020	05.05.2021	96925/PP-mb
7	Be19 Belval Nord / Bei Wëlleschtrausch	02.04.2021	39C/023/2020	-	-
6	Be12 Rue de la Fontaine à Belvaux	16.09.2021	39C/026/2020		96384/CL-mz
4	Breetfeld à Belvaux	30.06.2021	39C/024/2020	05.05.2021	96217/PP-mb
2	So06 Gadderscheier à Soleuvre	20.12.2021	39C/027/2021	20.09.2021	97235/PP-mb
1	Zone industrielle à caractère national « Haneboesch » à Sanem	06.03.2020	39C/022/2019	-	-

- Vote du conseil communal le 11 janvier 2019
- Approbation de la Ministre de l'Intérieur le 19 juillet 2019
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 2 avril 2019
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », «zones d'activités économiques » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Sanem

ZEYEN BAUMANN
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

Plan coordonné

échelle 1:5.000

N

février 2022